

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 31 mai 2017

Délibération 2017.CA.25
Perspective du budget ISITE-BFC 2017-2020
Implications concernant les LabEx, l'IDEFI

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,
Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015 et notamment ses articles 12 et 22,
Vu le schéma de gouvernance présenté au CA du 30 mai 2016,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

| | |
|---|--|
| Nombre de membres en exercice : 44 Quorum : 22 Nombre de membres présents ou représentés : 32 Majorité requise pour le vote : 16 | Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 3 |
|---|--|

Le conseil d'administration approuve la proposition du COPIL ISITE-BFC : le soutien aux soumissions des trois projets d'Ecoles Universitaires de Recherche (EUR) actuellement en gestation et à soumettre pour le 27 juin 2017 par UBFC, en assumant les conséquences financières associées au(x) succès éventuel(s) de l'une ou l'autre EUR couplée au LabEx ACTION ou au LabEx LipSTIC, à savoir :

- en cas de succès du projet EUR associé au LabEx ACTION, fléchage du budget annuel correspondant – prélevé sur la dotation ISITE-BFC annuelle - pendant toute la durée du financement de l'EUR par l'ANR.
- en cas de succès du projet EUR associé au LabEx LipSTIC, fléchage du budget annuel correspondant – prélevé sur la dotation ISITE-BFC annuelle - pendant toute la durée du financement de l'EUR par l'ANR.

Si la dotation annuelle ISITE-BFC fait défaut, les fléchages éventuels mentionnés ci-dessus seront nuls.


Nicolas CHAUBERT
Président d'UBFC



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur
de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »